



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commémorations

Question écrite n° 7589

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur la mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales. Lors du conseil des ministres du 3 octobre 2012, Monsieur Arif a présenté le dispositif mis en place par le Gouvernement pour préparer la commémoration, d'une part, du 70e anniversaire de la résistance, de la libération et de la victoire sur la barbarie nazie et, d'autre part, du centenaire de la Première Guerre mondiale. Une mission interministérielle des anniversaires des deux guerres mondiales, présidée par le ministre délégué chargé des anciens combattants, sera chargée de concevoir et de coordonner le programme commémoratif de ces deux événements. Cette mission pourra s'appuyer notamment sur l'Office national des anciens combattants. Ainsi, il souhaiterait savoir quelle sera la place réelle des diverses associations d'anciens combattants, qui existent sur notre territoire, dans l'élaboration de ces commémorations et dans les travaux de la mission interministérielle.

Texte de la réponse

La mission interministérielle des anniversaires des deux Guerres mondiales a été créée par décret n° 2012-1305 du 26 novembre 2012. Elle a pour objet d'impulser et de coordonner les deux cycles commémoratifs qui s'imposent à notre pays dans les prochaines années : le 70e anniversaire des années 1943, 1944 et 1945 et le centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-1918. Ces deux cycles commémoratifs seront particulièrement importants. Le 70e anniversaire sera le dernier grand rendez-vous entre les Français et les derniers témoins d'une page d'histoire qui a profondément marqué notre nation. Le centenaire sera le moment de l'entrée de la Grande Guerre dans l'histoire partagée des Français. Toutefois ils garderont leurs spécificités. A cette fin, chacun des cycles sera mis en oeuvre par une structure différente. Le centenaire sera géré par le groupement d'intérêt public créé en avril 2012 et le 70e anniversaire par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense. L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre aura le rôle de coordonner les initiatives des deux cycles commémoratifs sur le territoire. La mission interministérielle, placée auprès du ministre de la défense et présidée par le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sera l'organisme d'impulsion et de coordination des programmes, en étroite liaison avec l'ensemble des autres ministères et des postes diplomatiques à Paris. La nature et la forme de la liaison avec des structures permanentes, comme les associations, et de leur participation aux travaux de réflexion n'ont pas encore été définies. En tout état de cause, la consultation, à différents niveaux et différents stades, du monde combattant constituera un élément indispensable à la réussite des programmations commémoratives de l'année 2014.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7589

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5830

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3537